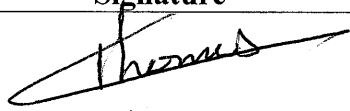
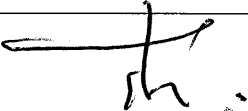
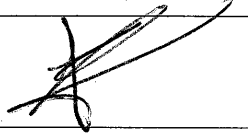


MICHELTHOMAS
Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2015

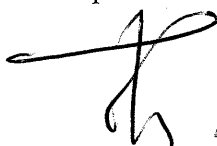
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	<i>Avenue -</i> M. DIDIER THOMAS 33 BOULEVARD DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	376	
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	376	
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	376	
4	Mme ANNE MARIE THOMAS BLONDEL 67 Boulevard EXELMANS, 75016 PARIS	372	
	Totaux =====	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés *0*.. pouvoirs, arrêtée à *3*..
associés présents ou représentés possédant ensemble *1198*.. droits sociaux

Le président



MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2015
18 MAI 2015 (SECONDE CONVOCATION)

Mesdames, Messieurs,

- Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le local au rez-de-chaussée de la rue Rebuffat ainsi que les parkings n'ont pas été loués durant l'exercice et ce malgré le dépôt régulier d'annonces sur des sites de location par le gérant.

La demande faite aux associés lors de la dernière assemblée concernant l'envoi de candidats potentiels est restée sans suite. Le gérant renouvelle une nouvelle fois en espérant l'implication des associés dans la recherche de locataire.



Par ailleurs, le contrat d'assurance des locaux AXA a été mis en concurrence en début d'année dans le but d'obtenir un meilleur tarif.

Il en résulte :

- une remise commerciale exceptionnelle sur le montant de la prime de la part d'AXA suite aux démarches effectuées,
- une proposition de la part d'AREAS Dommages qui n'a pas été retenue au vu de l'écart peu significatif de la prime par rapport aux garanties demandées,
- des consultations auprès de courtiers en assurance qui n'ont pu aboutir en l'état actuel du dossier.

Le gérant assure l'assemblée de sa diligence sur ce dossier et tiendra les associés informés de son évolution.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'activité de la Société a été la suivante

- L'activité de la société au-cours de l'exercice écoulé se trouve résumé dans le paragraphe « Examen des comptes et résultats », qui regroupe les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu en dehors du cadre de la gestion courante.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

- recherche pour la location du local Place Rebuffat ainsi que pour les parkings.
- continuité dans l'optimisation de la gestion de notre société notamment sur le montant de la prime d'assurance des locaux.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 642.104,46 euros contre 684.537,47 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,19%. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement des locations de notre patrimoine immobilier.



Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 52.019,05 euros contre 51.665,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,69%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 24.413,00 euros contre 24.097,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,31%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 76.433,32 euros contre 76.107,94 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,43%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 565 671,60 euros contre 609 808,17 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,23%.

Quant au résultat courant, tenant compte du résultat financier de 2 462,86 euros (1 793,23 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 568 134,46 euros contre 611 601,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,10%.

En conséquence, et après déduction de toutes charges et impôts, l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un bénéfice de 568.134,46 euros contre un bénéfice de 611.601,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,10%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 568.134,46 euros.

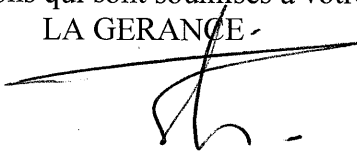
Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	568.134,46 euros
Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital	568.134,46 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	141.181,42 euros
Eric THOMAS	142.317,68 euros
Didier THOMAS	142.317,68 euros
Thibault THOMAS	142.317,68 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SCI Michel THOMAS
Société civile
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 67 bd Exelmans
75016 PARIS

RCS PARIS D 378 798 995

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE
DU COMMERCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2015**

En application des dispositions de l'article L.612-5 du Code du commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Sérignan
Le 07 mai 2015

LA GERANCE

th.

*Non obligatoire
Suivant confirmation de
Maitre GUILLEMIN
avocat conseil
M. Justier THOMAS*

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2015

L'an 2015,

Le 18 mai,

A 11 heures 15,

- Les associés de la société MICHEL THOMAS, société civile Immobilière au capital de 7.622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 88 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES, sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 07 mai 2015 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Thibault THOMAS,

- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Eric THOMAS,

- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Didier THOMAS,

- propriétaire de 376 parts sociales
- nu-propriétaire de 124 parts sociales

Est absente :



Madame Anne-Marie THOMAS-BLONDEL, détenant 372 parts sociales en usufruit,

Total des parts présentes ou représentées : 1.128 parts, sur les 1.500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

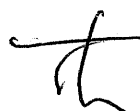
- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 752 ; contre : néant ; abstention : 376 (DT)

Cette résolution est adoptée -

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 568.134,46 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	568.134,46 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	568.134,46 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	141.181,42 euros
Eric THOMAS	142.317,68 euros
Didier THOMAS	142.317,68 euros
Thibault THOMAS	142.317,68 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 1128 ; contre : néant ; abstention : néant

Cette résolution est adoptée

th

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Thibault THOMAS - Th -
- Gérant -
